

MISE EN PLACE DU FORFAIT MOBILITÉS DURABLES (FMD)



OBJECTIFS



Encourager la pratique du vélo sur les trajets domicile-travail des salariés

DESCRIPTIF

- Le Forfait Mobilités Durables (FMD) désigne la prise en charge par l'ALEC de tout ou partie des frais de transport des salariés effectuant le trajet entre leur domicile et leur lieu de travail en vélo.
- Il prend la forme d'un forfait de 0,25 € / km parcouru par le salarié, dans la limite de 400 € par an, exonéré de cotisations patronales et sociales pour l'employeur et d'impôt sur le revenu pour le salarié.



Venir en vélo à l'ALEC est pour moi plus rapide, moins cher et j'entretiens ma santé !

LA BONNE PRATIQUE EN CHIFFRES

8/9 salariés utilisent leur vélo

30 000 km parcourus en vélo depuis la mise en place en 2017

RESSOURCES

Tableau de suivi des jours venus en vélo



en partenariat avec

CONTACT Guillaume LAVIER
info@alec-nancy.fr

Métropole du Grand Nancy, Communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois, Communauté de communes Seille et Grand Couronné